

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

**EP2 TECHNOLOGIE - 3<sup>ème</sup> PARTIE : Tâches liées au suivi, à la commercialisation des produits alimentaires et au contexte économique et juridique de l'alimentation.**

Compétences	Annexes et questions	Barème
1 <sup>ère</sup> partie. 1.41 Composer des étiquetages	Annexes A et B	8 points
2 <sup>ème</sup> partie. 1.42 Participer à la création d'évènements...	Annexe C	3 points
3 <sup>ème</sup> partie. 1.13 Suivre la circulation des produits alimentaires	Annexe D	9 points
4 <sup>ème</sup> partie. 1.12 Déterminer tout ou partie des besoins en produits	Annexe E	7 points
5 <sup>ème</sup> partie. S 424 Suivre et fidéliser la clientèle	Questions + Annexe F	6,5 points
6 <sup>ème</sup> partie 1.11 Identifier les caractéristiques des produits du point de vente.	Questions	6.5 points
	Total	40 points

METROPOLE – REUNION - MAYOTTE		Session juin 2008	
M.C. VENDEUR SPECIALISE EN ALIMENTATION			
3ème partie : Tâches liées au suivi, à la commercialisation des produits alimentaires et au contexte économique et juridique de l'alimentation			
CORRIGE	Durée : 1 heure	Coef : 2	Page : 1/4

1<sup>er</sup> Travail : 8 points

Annexe A : 0,75 par bonne réponse = 6 points

<b>Coût de revient d'une salade océane (barquette – 1 part)</b>			
	<b>Prix d'achat HT</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant HT</b>
Riz long Oncle Ben's	0,80 le kilo	140 gr	0.11 (1)
Garniture (fruits de mer)	8,60 le kilo	120 gr	1.03
Sauce	2,80 le litre	10 cl	0.28 (2)
Barquette	4,80 les 100 unités	1	0.05
Fourchette jetable	14,20 les 500	1	0.03
Couteau jetable	14,40 les 500	1	0.03
Serviette papier blanc	3,00 les 250	1	0.01
<b>Total coût matières premières</b>			<b>1.54</b>

Annexe B : 2 points (1 point seulement si résultat non arrondi)

Calcul du prix de vente TTC
$1.54 \times 2.5 = 3.85 \text{ €}$
Prix affiché en magasin (Arrondi à la dizaine de centimes supérieure : 3.90 €)

M.C. VENDEUR SPECIALISE EN ALIMENTATION	CORRIGE
3ème partie : Tâches liées au suivi, à la commercialisation des produits alimentaires et au contexte économique et juridique de l'alimentation	Page 2/4

2° Travail.

Annexe C : 3 points

Rubriques proposées par M. Cassavetti	Sélection des 4 rubriques pour la pancarte	Les éléments qui apparaîtront sur la pancarte de la salade océane
1 Dénomination du produit	Oui <input checked="" type="checkbox"/> (1/4 pt) Non <input type="checkbox"/>	Salade Océane (1/2 pt)
2 Marque	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
3 Composition	Oui <input checked="" type="checkbox"/> (1/4 pt) Non <input type="checkbox"/>	Riz ; fruits de mer ; sauce (1/2 pt)
4 Prix du produit	Oui <input checked="" type="checkbox"/> (1/4 pt) Non <input type="checkbox"/>	3.90 € (1/2 pt)
5 Accroche	Oui <input checked="" type="checkbox"/> (1/4 pt) Non <input type="checkbox"/>	Nouveau.... ou Votre traiteur vous souhaite bon appétit ou ..... (1/2 pt)

3° Travail.

Annexe D : 6 points

Message téléphonique
<p>Date : 22 06 08 (1/4 pt)</p> <p>Destinataire : Sté Sporto Kantes (1/4 pt)</p> <p>Objet : Erreurs sur livraison (1/4 pt)</p> <p>Numéro de téléphone : 01 48 63 26 52 (1/4 pt)</p>
<p>Documents à consulter :</p> <p>Bon de commande n° 714 (0.5 + 0.5 pt)</p> <p>Bon de livraison n° 589 (0.5 + 0.5 pt)</p> <p>Message à transmettre :</p> <p>3 erreurs constatées après vérification :</p> <p>Barquettes BA 10 x 14 au lieu des BA 10 w 12 commandées (2 pt)</p> <p>Oubli remise sur serviettes SE 1122 (2 pt)</p> <p>Fourchettes grises CO 1300 au lieu des CO 1200 commandées (2 pt)</p>

M.C. VENDEUR SPECIALISE EN ALIMENTATION	CORRIGE
3ème partie : Tâches liées au suivi, à la commercialisation des produits alimentaires et au contexte économique et juridique de l'alimentation	Page 3/4

4<sup>e</sup> Travail.

Annexe E : 7 points (0,5 pt par réponse)

Référence	Désignation	Stock d'alerte	Stock maximum	Stock au 22/06	Quantités à commander (1)	Nombre de cartons à commander (2)
Al 12.43	Gewurztraminer	24	120	28	0	0
Al 12.48	Sylvaner	12	70	10	60	5
CR01.05	Côtes du Rhône village	36	150	30	120	10
Lo 05.28	Bourgueil	24	120	56	0	0
Lo 06.01	Muscadet	36	150	6	144	12
Bo 12.55	Saint-émilion cru bourgeois	12	40	4	36	3
Bo 12.44	Saint-Estèphe	12	60	22	0	0

5<sup>e</sup> Travail.

5.1 - (3 x 0,5 pt = 1,5 pt)

- Fidéliser la clientèle actuelle
- Capturer de nouveaux clients
- Augmenter le chiffre d'affaires
- Renforcer l'image de marque du point de vente

(Accepter toute réponse cohérente)

5.2 - (5 points)

**Annexe F**

$$38\ 000 / 3.2 = 11\ 875 \text{ (1 pt)}$$

$$0.11 \times 11\ 875 = 1\ 306.25 \text{ € (1 pt)}$$

$$0.03 \times 11\ 875 = 356.25 \text{ € (1 pt)}$$

$$\text{Total} = 1\ 662.25 \text{ € (2 pts)}$$

6<sup>e</sup> Travail (6 points)

6.1 - L'unité de mesure pour indiquer le prix des fruits et légumes est le kilo ou la pièce (1,5 pt)

6.2 - Le nom du produit (0,5 pt) ; l'origine du produit (0,5 pt) ; la catégorie de qualité (0,5 pt)

6.3 - L'étiquette du colis, une ardoise, une pancarte, un écriteau (1,5 pt)

6.4 - La DDCCRF (2 pts : 0,5 pt pour chacune des lettres C, C, R, F (ou sa signification))

M.C. VENDEUR SPECIALISE EN ALIMENTATION	CORRIGE
3ème partie : Tâches liées au suivi, à la commercialisation des produits alimentaires et au contexte économique et juridique de l'alimentation	Page 4/4